

Usage du signe distinctif de la Croix-Rouge

Sous le titre « L'emblème de la Croix-Rouge et les personnes autorisées à l'utiliser », le journal « The Northern China Daily News » a publié, dans son numéro du 29 octobre 1946, les indications ci-après ¹ :

« Conformément aux instructions récemment reçues du « Yuan » exécutif du Gouvernement national, les Autorités municipales de Shanghai désirent rappeler au public que l'emblème de la Croix-Rouge ne peut être utilisé par chacun indistinctement, c'est-à-dire sans qu'il soit tenu compte des stipulations de la Convention de Genève de 1929.

» Ainsi, au nombre des personnes autorisées à se nantir de l'emblème de la Croix-Rouge figurent les membres du personnel sanitaire des forces armées, les personnes préposées à l'enlèvement des blessés, les médecins et les personnes qui exercent d'autres activités médicales, les aumôniers ainsi que les personnes reconnues ou désignées par leur propre pays pour s'occuper de secours médicaux.

» Il est strictement interdit aux personnes et aux organisations qui ne rentrent pas dans ces catégories de se prévaloir du signe distinctif de la Croix-Rouge.

» A noter que ces instructions du « Yuan » exécutif font suite à une demande présentée par la Croix-Rouge chinoise. »

Colombie

Semaine de la Croix-Rouge nationale

Sur les ondes de la « Radiodiffusion nationale », S. Exc. Monsieur le Dr Mariano Ospina Pérez, président de la République de Colombie, a prononcé, en septembre dernier, à l'occasion de la Semaine de la Croix-Rouge nationale, une allocution que publie la « Revista de la Cruz-Roja Colombiana » (septembre 1946, numéro 198) et dont nous reproduisons, ci-après, en traduction, quelques passages :

¹ Traduction.

Colombie

« En m'adressant au pays, je voudrais qu'on voie dans ce geste, non une simple formalité accomplie à l'occasion d'un anniversaire traditionnel, mais l'expression du désir qui m'anime de provoquer, dans le public, l'enthousiasme pour une institution dont les services se sont révélés particulièrement utiles pour la vie sociale de la Colombie...

» Aujourd'hui, plus que jamais, le Croix-Rouge colombienne a besoin de l'aide de chaque citoyen pour réaliser la tâche qu'elle s'est assignée. La grandeur morale d'une nation se mesure à la richesse de ses sentiments humanitaires. J'ai la certitude que notre peuple, qui a fourni tant de preuves de force morale au cours de son histoire, saura répondre, en ces temps difficiles, à mon appel fervent : que tous participent à cette croisade, expression de notre sentiment chrétien et de notre confiance inébranlable dans les destinées nationales ».

Quelques instants après cette allocution, M. le Dr Jorge Bejarano, président de la Croix-Rouge colombienne, prononçait à son tour, au même micro, un court discours dont voici la conclusion :

« Les ambulances de la Croix-Rouge parcourent les rues et les chemins ; les salles de consultation, dispensaires et homes pour enfants abandonnés témoignent des généreuses initiatives prises par la Société. Lors de calamités, telles que tremblements de terre, incendies, inondations, notre organisation est présente, pour apporter son secours.

» L'année prochaine, sans aucun doute, verra une activité plus vaste encore de la Croix-Rouge colombienne. Le très grand dévouement de notre présidente, Madame Ospina Pérez, et la sympathie que M. le Président de la République témoigne à notre œuvre, nous permettent d'espérer que notre effort actuel obtiendra un vif succès.

» C'est avec émotion et gratitude que nous avons entendu l'appel du premier magistrat de notre nation. Ses belles et profondes paroles sont le meilleur encouragement pour ceux qui travaillent, d'une manière désintéressée, afin que la Croix-Rouge, honneur de ce pays, grandisse et puisse rendre des services toujours plus nombreux. »